



Monsieur Emmanuel Macron  
Président de la République  
Palais de l'Élysée  
55 Rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

Paris, le 25 avril 2023

Objet : Inquiétudes des acteurs de la filière du handicap concernant la réforme des modalités de prise en charge des véhicules pour personnes handicapées (VPH).

Monsieur le Président de la République,

Depuis de nombreuses années, les usagers et l'ensemble des acteurs économiques du secteur du handicap (fabricants et prestataires de santé à domicile) appelaient de leurs vœux une refonte de la nomenclature des Véhicules pour Personnes en situation de Handicap (VPH) ainsi que des mesures permettant la facilitation du parcours d'acquisition et la réduction des délais d'accès à ces dispositifs essentiels. De telles évolutions sont tout à fait primordiales au regard du vieillissement de la population et des enjeux représentés par le maintien de l'autonomie.

C'est donc avec de réelles attentes que le secteur avait entrepris les discussions menées par la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) pour participer à la refonte de la nomenclature VPH dès 2021. Malheureusement, le décalage entre les ambitions portées et la réalité du projet de nomenclature -notamment sa modélisation financière- soulevé par l'ensemble des acteurs de la filière et des associations de personnes, avait conduit le gouvernement à s'engager à réouvrir les travaux à l'issue de l'avis qui serait finalement rendu par la HAS.

Comportant plus de 400 commentaires, l'avis de la HAS rendu en avril 2022 justifiait, de toute évidence, une véritable refonte du projet initial. Pourtant, alors qu'un an s'est écoulé depuis lors, seules deux courtes réunions collégiales ont été organisées au cours du premier trimestre 2023 et n'ont permis que de survoler certains aspects du texte sans réouvrir de réelles discussions de fond. De surcroît, alors que nombre des préconisations formulées par la HAS ne semblent pas avoir été retenues par les rédacteurs, les modifications envisagées sur le projet de texte ne semblent pas répondre, loin de là, aux craintes exprimées.

Monsieur le Président, c'est l'inquiétude de toute une filière dont nous souhaitons vous faire part.

Car cette réforme ambitieuse ne doit pas être bâclée au risque d'échouer, comme ce fut déjà le cas en 2011. En effet, alors que les rédacteurs ne nous ont toujours pas communiqué le texte dont nous n'avons eu que des principes généraux, ils semblent animés d'une volonté de le publier dans la précipitation, sans que les discussions ne soient abouties. Persiste à ce jour une absence de consensus sur les options envisagées. Nous nous heurtons au demeurant à un véritable problème de méthodologie conduisant par exemple à vouloir faire débiter les opérations de tarification des produits par le CEPS alors que leur nomenclature

technique définissant leurs caractéristiques n'est pas encore stabilisée, sans garantie que tous les acteurs de la chaîne de valeur puissent continuer à assurer, dans des conditions viables, le service apporté aux patients.

Cette alerte résulte des premiers éléments de réponse et arbitrages qui semblent avoir été pris. S'ils demeurent maintenus, ils risquent de rendre la réforme inapplicable, d'aggraver la complexité et d'augmenter des délais d'accès, déjà longs, des personnes aux véhicules pour personnes handicapées. A titre d'illustration, la réforme en cours prévoit une multiplication par quatre du nombre de prescriptions à réaliser par les équipes pluridisciplinaires spécialisées, sans pour autant revoir leur nombre à la hausse ni valoriser l'acte de prescrire. Cette situation va entraîner un engorgement et rallonger fortement les délais d'attribution aux usagers, ce qui est contraire aux objectifs de cette réforme.

Pire, des milliers de français en perte d'autonomie, et principalement les personnes âgées, pourraient se voir privés d'un accès facilité à un véhicule de location ou à l'acquisition d'une aide technique, alors que le maintien de l'autonomie est l'un des objectifs majeurs des travaux menés parallèlement, notamment dans le cadre du CNR Bien vieillir.

A la veille de la Conférence Nationale du Handicap, dont tous les acteurs attendent la fixation d'objectifs ambitieux et notamment la simplification des parcours des personnes et de l'offre médico-sociale pour leur garantir une meilleure fluidité de leur parcours de vie, il nous semble essentiel de vous alerter sur ce projet qui ne permet pas d'atteindre plusieurs des objectifs majeurs à l'origine de cette réforme. Nous en appelons à vous, afin que puisse être garantie la traduction de ces objectifs et notamment un accès facilité des personnes en situation de handicap à des aides techniques adaptées à leurs besoins.

Nous sollicitons votre appui afin que soit pris le temps nécessaire à la concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière, sur des bases transparentes (notamment s'agissant des modalités de financement envisagées) et selon une méthodologie réaliste.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

Louis  
CHAMPION

Président de  
la FEDEPSAD



Emeric  
PIVIDORI

Président du  
SNADOM



Régis  
OPFERMANN

Président Groupe  
sectoriel Lits et  
aides techniques  
SNITEM



Patrick  
JUDE

Président de  
l'UFAT



Jean-Roch  
MEUNIER

Président de  
l'UNPDM



Didier  
DAOULAS

Président de  
l'UPSADI



CC : Elisabeth BORNE, François BRAUN, Jean-Christophe COMBE, Geneviève DARRIEUSSECQ